



Assemblée communale ordinaire du mardi 14 mai 2024 20h à l'Auberge de la Couronne

Afin de faciliter la prise du présent procès-verbal, la forme masculine est préférée.

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 40 citoyens et citoyennes ainsi que 2 non citoyen et citoyenne

Excusés : Mesdames Nathalie Bovigny, Valérie Kolly et Bénédicte Esseiva, ainsi que Messieurs Lucien Menoud et Frédéric Pasquier

Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes. Au nom des autorités communales, Monsieur le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Après nomination des personnes suivantes en tant que scrutateurs, le bureau de l'assemblée est valablement constitué :

Partie gauche de la salle ainsi que la table du Conseil communal : Monsieur Kévin Uldry

Partie droite de la salle : Monsieur Samuel Menoud

Monsieur le Syndic informe la population que l'assemblée est enregistrée, demande à la Secrétaire communale, Madame Prescilia Genoud, de tenir le procès-verbal des délibérations et à la population d'annoncer son nom et prénom lors des interventions, ceci dans le but de faciliter la prise du procès-verbal.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué par tout-ménage officiel, par avis au pilier public de Sâles ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle* du 26 avril 2024.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.commune-sales.ch. Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA et les comptes détaillés figuraient également sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; rien n'est formulé.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2023

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Comptes communaux 2023

- 2.1 comptes de résultat
- 2.2 comptes d'investissement
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 vote

3. Investissements complémentaires 2024

- 3.1 Implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur le Centre sportif « La Lisière »



- 3.2 Délégation de compétences pour un échange de terrains avec la commune de Vaulruz
- 3.3 Crédit d'investissement pour la Revitalisation de la Sionge

4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière réunion ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. Le principal point traité concernait le budget 2024 ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 40 oui. Madame Prescilia Genoud, Secrétaire communale, est remerciée pour la rédaction de ce dernier.

2. Comptes communaux 2023

COMPTES DE RESULTAT 2023

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de résultat et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet de la commune.

0. Administration générale

Charges CHF 813'020.14

Produits CHF 265'011.80

01. Législatif et exécutif : les comptes sont conformes au budget avec CHF 86'824.00 soit CHF 9'114.00 de plus qu'au budget.

02. Administration générale : Les frais relatifs aux services généraux sont conformes au budget avec une amélioration de CHF 9'418.00, notamment grâce à des rentrées supplémentaires de location de la salle de la Scierie de CHF 8'005.00.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges CHF 175'541.60

Produits CHF 61'815.00

14. Questions juridiques : Principalement la participation au Service des curatelles ainsi que des frais d'avocat, engagé par la commune.

15. Service du feu : Participation au nouveau service des Secours Sud Fribourgeois

16. Défense : En charges, la participation au stand de tir (CHF 2.50 par habitants), les frais de la protection civile, y compris l'amortissement planifié des abris PC.

2. Formation

Charges CHF 2'061'855.69

Produits CHF 318'852.90

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

21. Cycle scolaire obligatoire : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour CHF 582'096.00, au CO de la Gruyère pour CHF 466'252.00 et au Conservatoire pour CHF 39'110.00.

Dépenses du cercle scolaire CHF 316'572.90 dont 60.36% à la charge de la commune de Sâles, soit CHF 191'196.50 selon la clé de répartition intercommunale (50% la population légale – 50% le nombre d'élèves). En produit, la participation de la commune de Vaulruz, Sâles étant la commune siège.

Les frais de transports scolaires représentent la charge la plus importante pour le cercle scolaire, à hauteur de CHF 247'710.00. La part de Sâles est de CHF 159'606.25.

Le solde de ce compte étant la participation de la commune à l'accueil extrascolaire à hauteur de CHF 39'780.00.



Les charges des bâtiments scolaires : mobilier scolaire, maintenance informatique, conciergerie, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires figurent dans ce poste.

22. Écoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. Formation professionnelle : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 23'057.00 et bourses scolaires communales CHF 8'600.00.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 52% pour le cycle obligatoire (comprenant également les transports scolaires et les bâtiments), 27% pour le cycle d'orientation, 2% la formation professionnelle obligatoire, 14% les écoles spécialisées, 3% pour le conservatoire ainsi que 2% pour l'Accueil extra-scolaire.

Comme déjà évoqué lors des assemblées sur les comptes 2020 et 2021, un graphique porté à l'écran représente l'évolution du coût des transports scolaires : de 2015 à 2016, les frais de transports scolaires étaient centralisés par le canton pour toutes les communes. Une participation était demandée à chaque commune sous la forme de charges liées. À partir de 2017, la commune a pris en charge les transports de la Sionge, en raison du caractère dangereux de la route. À la suite de la nouvelle loi scolaire, les frais de transports sont intégralement pris en charge par la commune et ce à partir de juillet 2018. En 2019, les frais sont répartis entre l'ancien cercle scolaire et le nouveau cercle scolaire. La participation de la commune de Vulruz est de CHF 37'135.00 pour un total de CHF 212'611.00. L'année 2020 est le premier exercice complet. En 2023, la part de Sâles s'élève à CHF 149'606.00.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 435'384.29

Produits CHF 49'199.30

32. Culture : Participation à Option Gruyère, pour CHF 12'440.00. Pour la bibliothèque Matulu, CHF 3'000.00 dont la moitié est prise en charge par la commune de Vulruz.

34. Sport et loisirs : Conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien, amortissement planifié du bâtiment. Les charges énergétiques (électricité, eau et chauffage) ont augmenté selon les tarifs appliqués par les différents acteurs. En produit, la participation du FC la Sionge à hauteur de CHF 16'000.00, ainsi qu'une hausse de produits de locations de la salle « La Lisière », pour CHF 18'663.00.

4. Santé

Charges CHF 610'299.49

Produits CHF 39'710.60

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales, facturées selon une clé de répartition.

40. Hôpitaux, établissements médico-sociaux : Il s'agit de la part aux coûts résiduels des soins et de frais des EMS régionaux, y compris la participation au déficit de l'EMS La Sionge. La différence positive par rapport au budget provient du léger bénéfice réalisé par l'EMS de La Sionge, de CHF 9'114.00, au lieu d'un déficit annoncé de CHF 69'752.00 pour la participation de notre commune, ainsi que du remboursement de CHF 15'399.00 de la part du canton conformément au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement, pour la prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et de soins à domicile, du 13 octobre 2023.

42. Soins ambulatoires : Soins à domicile, indemnités forfaitaires et puériculture, participation au service d'ambulances du Secours Sud Fribourgeois (uniquement charges liées). Au niveau des ambulances, à noter le remboursement, dans les comptes 2023, de l'excédent des recettes 2020, 2021 et 2022 pour un montant de CHF 20'835.00.

43. Prévention : Service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal en la matière, pour CHF 62.00.

49. Santé publique non mentionnée ailleurs : Participation au dispositif sanitaire lors d'évènement(s) majeur(s) (charge liée cantonale).

5. Prévoyance sociales

Charges CHF 742'466.95

Produits CHF 67'959.80

Cette position enregistre des charges inférieures de CHF 30'050.55.

52. Invalidité : Charges liées cantonales.



53. Vieillesse et survivants : En charges, les frais relatifs à la Commission seniors (y compris les frais liés à la construction du sentier de l'abbé Bovet) et la participation aux primes AVS pour personnes sans activité. En produit, la rétribution pour l'agent AVS ainsi que les participations privées reçues pour ledit sentier.

54. Famille et jeunesse : Subventions aux crèches et garderies, à l'Accueil familial de jour et à l'école maternelle. Ce poste enregistre un dépassement de CHF 5'726.00 en raison du nombre plus élevé de parents ayant recours à ces services, ainsi qu'à l'augmentation de dossiers moins porteurs.

55. Chômage : Charges liées cantonales.

57. Aide sociale et domaine de l'asile : Principalement la part communale au Service social de la Gruyère (RSSG) pour CHF 183'440.00, ainsi que le remboursement de l'excédent 2022 concernant les soins à domicile pour CHF 23'876.00.

6. Trafic et télécommunications

Charges CHF 483'571.97

Produits CHF 56'655.83

61. Routes communales et génie civil : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 74'008.00 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.00. Le nouveau contrat et la météo reste la principale incidence sur le compte. Pour information, l'entreprise Marc Savary sàrl a remplacé Nicolas Bussard pour le déneigement des routes communales : leurs véhicules sont équipés de saleuse. Les amortissements planifiés représentent CHF 121'076.00. Les autres charges sont les frais d'entretien d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

62. Transports publics : Charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour le trafic régional ainsi que la part au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire. Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune vend des cartes journalières dégriffées CFF.

7. Protection de l'environnement, aménagement

Charges CHF 1'034'876.28

Produits CHF 911'596.77

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les déchets. Une tolérance de 70% du degré de couverture pour la gestion des déchets est tolérée ; en cas de bénéfice des financements spéciaux, celui-ci est attribué à la réserve.

71. Approvisionnement en eau : Achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs. Le montant des recettes est la taxe d'épuration, selon le règlement communal en vigueur.

72. Traitement des eaux usées : Pour les charges, divers frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau communal d'épuration EU et EC et en produits la taxe d'épuration, selon le règlement communal en vigueur.

73. Gestion des déchets : Le taux de couverture est de 76.58%.

74. Aménagement des cours d'eau : Le projet d'endiguement intercommunal de la Sionge suit son cours. Les travaux concernant les ruisseaux de la Vuara, du Moulin ainsi que des Renaudes ont été effectués en 2023.

75. Protection des espèces et du paysage : Le poste concerne la commission des marais de Maules et de Sâles.

76. Lutte contre la pollution de l'environnement : Les travaux de revitalisation du site pollué de Maules sont en cours, suivant les discussions avec le Service cantonal de l'environnement et de l'ingénieur mandaté pour le suivi du dossier. Le montant budgété en 2023 n'a pas été utilisé en raison du report de travaux et des exigences imposées par la Confédération, qui souhaiterait la mise à ciel ouvert du ruisseau et ce en adéquation aux nouvelles exigences, imposées par l'Espace réservé aux cours d'eau (ERE).

77. Protection de l'environnement, autres : Le poste concerne l'entretien du cimetière en charge et les taxes d'inhumation selon le règlement communal, en produit.

79. Aménagement du territoire : La cotisation à l'ARG (Association régionale de la Gruyère) pour CHF 27'068.00, ainsi que les honoraires pour l'analyse des emprises de l'ERE pour CHF 4'480.00, et la facture du canton pour la mise à jour du cadastre des bâtiments manquants pour CHF 55'159.00. En produits, les émoluments communaux perçus, y compris la refacturation du cadastre.

8. Economie publique

Charges CHF 4'665.00

Produits CHF 23'340.10

82. Sylviculture : La part au résultat bénéficiaire 2023 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 23'340.00.

83. Tourisme : Correspond à la cotisation à La Gruyère Tourisme.



9. Finances et impôts

Charges CHF 240'682.20

Produits CHF 5'022'208.40

Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de CHF 65'730.00, dus à des rentrées fiscales 2021 et 2022 meilleures que provisionnés. Dès 2023, une augmentation du taux d'imposition à 0.86 centimes, votée en assemblée communale du 20 décembre 2022. Les impôts des personnes morales sont supérieurs de CHF 130'213.00, à la suite des résultats d'exercices annoncés par certaines entreprises supérieurs aux années précédentes, ce qui influence favorablement les rentrées fiscales 2021 et 2022 des personnes morales. Les appartements vacants et les travaux de réfection sur différents immeubles impactent les revenus 2023.

91. Finances et impôts :

Personnes physiques : CHF 3'242'288.00. À titre de comparaison, ce montant, malgré l'augmentation d'impôts, est inférieur au montant encaissé en 2018 ! Si l'augmentation n'avait pas eu lieu, le résultat serait déficitaire.

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. Péréquation : Recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget. Il s'agit d'un instrument d'équilibre entre communes : les plus riches payant pour les moins favorisées. En augmentation ces dernières années, ce qui est mauvais signe car cela signifie que le potentiel contributif de notre commune est en baisse, comme indiqué dans les positions impôts.

95. Part aux recettes sans affectation : Produits liés concernant l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur, selon l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN).

96. Administration de la fortune et de la dette : Ce poste concerne la gestion du patrimoine financier de la commune, défini selon les critères MCH2, soit : les bâtiments en location, le restaurant de la Couronne et les parchets communaux.

97. Redistribution : Redistribution de la taxe sur le CO2 aux entreprises, par la caisse de compensation, sur la base de la masse salariale AVS déclarée.

99. Poste non ventilable : La part de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif MCH2 n'est pas utilisée pour les comptes 2023. (La réévaluation des patrimoines implique la création de réserves de retraitement distinctes. Une réserve est créée en lien avec la réévaluation du patrimoine administratif, en fonction du type d'investissements réévalués. Une fois la réévaluation réalisée, chaque collectivité locale aura constitué une réserve de retraitement. Cette réserve est destinée à neutraliser les charges de ré amortissement à la reconstitution de la valeur résiduelle des immobilisations, pour les 10 premières années MCH2. Les biens ayant encore une valeur résiduelle après 10 ans généreront dès la 11e année un amortissement comptable jusqu'au terme de leur durée d'utilisation théorique.)

La composition et la répartition des impôts sont présentées à l'écran sous forme de graphiques et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de résultat 2023 bouclent sur un bénéfice d'exercice de CHF 213'986.89, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 334'591.49.

Cette amélioration est, principalement, due aux éléments suivants :

- Produits supplémentaires CHF 424'397.00
- Augmentation de charges CHF 89'806.00

Rapport de la commission financière

Sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la Commission financière a passé en revue les comptes de résultat 2023 de la commune de Sâles. La comptabilité et les comptes 2023 sont tenus correctement et conformes aux principes de la comptabilité publique. Les comptes ont été bouclés avec le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La Commission financière constate une bonne maîtrise des charges par rapport au budget initial, qui prévoyait un déficit. Force est de constater que plusieurs facteurs positifs ont permis de boucler les comptes de résultats 2023 sur un bénéfice de CHF 213'986.89. Il est à relever que ce bon résultat a été obtenu par plusieurs points (EMS de la Sionge, les impôts ordinaires et impôts communaux spéciaux). La commission financière remercie le Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal et recommande aux citoyens et citoyennes d'accepter les comptes de résultat 2023 de la commune de Sâles.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.



Vote

Approuvez-vous les comptes de résultat 2023 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 33

Opposition : 0

Abstention : 0

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2023

Monsieur le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux cités ci-dessous. Ces comptes étaient également à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et le détail figurait sur le site internet communal.

0. Administration générale

02. Services généraux : Il s'agit de l'investissement voté le 10 décembre 2013 (assainissement des chauffages des bâtiments). Cet investissement s'est terminé au 31 décembre 2023.

3. Culture, sport et loisirs

34. Sports et loisirs : Il s'agit de l'investissement voté le 16 décembre 2021 (aménagement des espaces extérieurs et terrains). Cet investissement s'est terminé au 31 décembre 2023.

6. Trafic et télécommunication

61. Circulation routière : Le montant des dépenses 2023 à hauteur de CHF 922'133.85 se compose des éléments suivants :

- a) Réfection de la route du Rontet, voté le 10 mai 2022, pour un montant dépensé de CHF 44'421.90 : les travaux ont été terminés au 31 décembre 2023 ;
- b) Aménagement de la route de Romanens, secteur village, voté le 1^{er} décembre 2020, pour un montant dépensé de CHF 877'711.95. Les travaux sont en phase terminale.

7. Environnement, aménagement

71. Approvisionnement en eau : Il s'agit uniquement de taxes de raccordements à l'adduction d'eau (nouvelles constructions) encaissées.

72. Protection des eaux : Il s'agit également de taxes de raccordement au réseau communal d'épuration (nouvelles constructions) encaissées.

8. Economie publique

82. Sylviculture : Les travaux de la route forestière de Maules devraient bientôt débuter. Un retard a eu lieu, à la suite du décès du directeur de l'entreprise mandataire.

Total des investissements :

Les quatre objets suivants ont été terminés en 2023 :

- Assainissement des chauffages avec un dépassement final de CHF 3'209.00 ;
- Aménagement des espaces extérieurs et terrains au centre sportif avec un dépassement final de CHF 24'565.00 (notamment la menuiserie du couvert CHF 11'290.00, la création d'un puit CHF 2'304.00, l'évacuation de la terre CHF 4'944.00 et divers imprévus CHF 3'221.00) ;
- Réfection de la route du Rontet avec un solde de CHF 53'045.00 ;
- Rénovation du restaurant (patrimoine financier) avec un dépassement de CHF 39'099.45, soit moins de 5% du devis voté. Lors de ces travaux de réfection et de réhabilitation du bâtiment, des modifications du positionnement de la ventilation ont dû être prises. Le Conseil communal a également décidé de procéder au changement complet des fenêtres, qui ne l'avaient pas encore été, ainsi que différents travaux supplémentaires de peinture et la mise en place de la rampe pour personne à mobilité réduite, se sont imposés. Comme indiqué ci-dessus, pour ce qui est de l'aménagement de la Couronne, il s'agit de patrimoine financier. Avec l'entrée en vigueur de MCH2. Ce montant est reporté pour mémoire sur ce document, mais formellement, l'Assemblée communale n'a pas à se prononcer sur un éventuel dépassement de crédit. L'investissement étant porté directement au Bilan de la commune.

Les autres investissements sont toujours en cours.



Rapport de la commission financière

Toujours sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la Commission financière a passé en revue les comptes d'investissements 2023 de la commune de Sâles. L'exercice 2023 respecte les décisions ratifiées par l'assemblée communale et est conforme au budget voté. Certains investissements se sont terminés en 2023 tels que l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux, l'amélioration des espaces extérieurs du Centre sportif et la réfection de la Route du Rontet. Tandis que d'autres étaient toujours en cours au 1^{er} janvier de cette année, à savoir la réfection de diverses routes (Route de Romanens secteur village, la Route du Charpentier et la Route forestière de Maules), la rénovation du bâtiment administratif (la Rosaire 31) et de la toiture de la Halle d'exposition de l'Agencement Magnin, ainsi que la réfection de l'Auberge de la Couronne. La commission financière demande à l'assemblée d'accepter les comptes d'investissements 2023 de la commune de Sâles.

Ouverture à la discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Vote

Approuvez-vous les comptes d'investissements 2023 de la commune ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 33

Opposition : 0

Abstention : 0

3. Investissements complémentaires 2024

IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE CENTRE SPORTIF « LA LISIERE »

Présentation

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Stéphane Baechler, Conseiller communal en charge des dicastères des bâtiments et de l'énergie, pour cette présentation.

Tout d'abord, Monsieur Baechler précise que le Centre sportif est considéré comme « gros consommateur » car plus de 100'000 kWh par année sont utilisés. De ce fait, la commune bénéficie d'un tarif préférentiel. Malgré cela, l'augmentation des coûts d'électricité se font ressentir.

Après le bond de 2023 (+27% environ), les factures d'électricité se sont encore alourdies en 2024 ! En effet, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a annoncé une hausse supplémentaire moyenne des tarifs de +18%. Bien entendu, cela varie d'une région à l'autre mais les envolées les plus marquées se situent dans le canton de Fribourg ; les tarifs du Groupe E SA y grimpent d'environ +28%.

En 2023, le Centre sportif « La Lisière » a consommé 100'925 kWh, achetés à 21.12 ct/kWh soit un montant annuel de CHF 21'313.00. En 2024, nous avons acheté le kWh à 35.69 ct pour un montant annuel de CHF 36'017.00, avec une consommation similaire. Cela représente $\Delta\%$ de 69.00% pour CHF 14'705.00.

Fort de cette constatation, le potentiel d'une installation photovoltaïque, sur le Centre sportif, a été analysé. Le résultat de l'étude de faisabilité, basé sur une installation de 334 panneaux photovoltaïques, est présenté.

Avec de nombreux avantages, le photovoltaïque apporte une solution intéressante pour gagner en confort et en économie, tout en respectant l'environnement. Les avancées prometteuses de la recherche dans le domaine laissent entrevoir des progrès en matière de batteries avec des coûts réduits et des capacités accrues. De quoi profiter de cette énergie d'avenir, de jour comme de nuit. En tant que commune consciente et responsable, nous mettons l'accent sur la production d'énergie renouvelable et contribuons à la réduction de l'impact énergétique. Des gestes simples qui font la différence ! Ensemble, faisons le choix d'un monde durable !

Le plan de financement :

- Fourniture de 334 panneaux, onduleurs,
168 optimiseurs et structure en toiture

CHF 133'230.00



- Montage, installation et raccordement	CHF	51'910.00
- Fournitures (DC, AC onduleur et tableau électrique, etc.)	CHF	15'150.00
- Modification TGBT et intro, augmentation de puissance, metering et solar manager avec IT	CHF	35'820.00
- Frais de transports et protection antichute	CHF	11'200.00
- Démarches administratives, contrôle et certification	CHF	4'020.00
- TVA (8.1%)	CHF	20'106.00
- Coût de l'investissement TTC	CHF	271'436.00

Les frais annuels, l'intérêt calculé d'un emprunt bancaire à 2% de CHF 270'000.—, ainsi que l'amortissement MCH2 (10% et sur 10 ans sur l'investissement total), se montent à CHF 32'543.00.

Le montant exact de la rétribution unique sera calculé au moment de la mise en service (selon la loi sur l'énergie et le tarificateur Pronovo).

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport d'investissement concernant le projet de panneaux solaires photovoltaïques sur le Centre sportif la Lisière. La hausse des tarifs d'électricité en 2023 (+ 27%) couplée à une hausse annoncée pour 2024 a poussé la commune à analyser la faisabilité du projet de panneaux solaires sur la Lisière. Grâce à de nombreux avantages, le système de panneaux photovoltaïques apporte une solution optimale pour gagner en économie tout en respectant l'environnement. Le coût total de cet investissement est devisé à CHF 271'436.00, financé par un emprunt bancaire. Il en résultera des frais annuels pour CHF 32'543.00. La commission financière préavise favorablement cet investissement pour 2024.

Ouverture à la discussion

Monsieur Charles Brodard demande si une offre, en plus du Groupe E SA, a été requise.

Monsieur Stéphane Baechler précise que l'offre pour l'établissement du budget vient de Technic 360 SA. Les chiffres présentés correspondent à la consommation actuelle, dont le fournisseur est le Groupe E SA. Bien entendu, plusieurs devis seront requis avant d'implanter les panneaux solaires.

Monsieur Marius Magnin demande l'estimation approximative des subsides perçus pour ce projet.

Monsieur Stéphane Baechler indique un montant approximatif de CHF 45'000.00.

Monsieur Claude Seydoux demande à quoi correspondent les CHF 27'120.00 de frais annuels et si un entretien est prévu pour les panneaux.

Monsieur Stéphane Baechler informe que la somme correspond à l'amortissement et aux intérêts bancaires. De plus, un nettoyage est nécessaire, mais pas annuellement.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que l'installation est, généralement, autonettoyante.

Vote

Acceptez-vous ce premier investissement complémentaire 2024 pour l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur le Centre sportif « La Lisière » ?

Approbation : 40

Opposition : 0

Abstention : 0

DELEGATION DE COMPETENCES POUR UN ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMUNE DE VAULRUZ

Présentation

Monsieur le Syndic présente cet objet.

En vertu du règlement voté en début de législature lors de l'assemblée constitutive du 18 mai 2021, pour la législature 2021 – 2026, les ventes et échanges de terrains dépassant 3'000 m² sont soumis à l'Assemblée communale.

Dans le cadre de la revitalisation de la Sionge, il s'est avéré nécessaire de procéder à un échange. En effet, afin de compenser les pertes de terrains dues aux travaux de revitalisation projetées, les communes des Sâles et de Vulruz souhaitent échanger la parcelle 179 RF de Sâles (La Taillaz)



(propriété de la commune de Vulruz) contre une surface à détacher de l'article 134 RF de Sâles (Les Etangs) (propriété de la commune de Sâles).

Les Communes de Sâles et Vulruz ont demandé à l'Autorité foncière cantonale (AFC), une estimation des terrains en question. Cette Autorité, dans son courrier daté du 28 mars 2024, a déterminé que la surface à échanger de l'article 134 du RF de Sâles, afin d'être équivalente au prix de l'intégralité de l'article 179 du RF de Sâles, s'élève à 23'756 m².

Pour une question d'accès et de commodités, la surface échangée avec la Commune de Vulruz est supérieure au 23'756 m² prévus. La Conseil communal de Sâles demande donc une délégation de compétence jusqu'à concurrence d'une surface maximale de 29'000 m² permettant un accès plus aisé, nécessaire à son exploitation, à la parcelle cédée à Vulruz et maintenant une certaine aisance au local de voirie.

La différence entre les 23'756 m² et la surface effectivement cédée sera vendue à la commune de Vulruz au prix licite du m².

Une surface complémentaire de maximum de 5'244 m² sera détachée de la parcelle 134 RF de Sâles. Cette solution permet un accès à l'exploitant de la nouvelle parcelle cédée à la commune de Vulruz. Ceci a également été déterminé en raison de la forme et de la topographie de la parcelle, afin de permettre une certaine aisance et un accès au dépôt communal. Une servitude de passage pour l'entretien de la forêt et de l'étang grèvera la nouvelle parcelle cédée à la commune de Vulruz.

Le prix de vente de la surface complémentaire (maximum 5'244 m²) se fera au prix licite déterminé par l'Autorité foncière cantonale à savoir CHF 2.90 / m².

Les frais de cadastre et de géomètre ne seront pas supportés par la Commune de Sâles.

Les baux à ferme des locataires des parcelles en question seront modifiés. Il reste encore à déterminer à quel moment interviendront les mutations sur les parcelles. Ceci dépend du début des travaux, en principe dès le début l'année 2025. Toutefois, cela n'est pas déterminant dans le cadre des décisions prises par l'Assemblée communale.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport de délégation de compétences pour un échange de terrains entre les communes de Sâles et Vulruz. Comme présenté, ceci dans le cadre de la revitalisation de la Sionge projetée, un échange de deux parcelles est souhaité entre les dites communes, afin de compenser les pertes de terrains dues aux travaux. Afin de permettre l'accès à la parcelle échangée, la vente de 5'244 m² supplémentaires seront facturés à la commune de Vulruz. Une servitude de passage pour l'entretien grèvera la parcelle cédée à la commune de Vulruz. Prix de vente de la transaction : 5'244 m² à CHF 2.90 = CHF 15'207.60. La commission financière préavise favorablement à cette demande de délégation de compétence.

Ouverture à la discussion

Monsieur Marc Pittet demande si une compensation sera offerte aux exploitants.

Monsieur Nicolas Hassler répond par la négative. Toutefois, ils seront prioritaires au fur et à mesure des parchets communaux qui se libèrent.

Vote

Acceptez-vous la délégation de compétence pour cet échange de terrains ?

Approbation : 40

Opposition : 0

Abstention : 0

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA REVITALISATION DE LA SIONGE

Présentation

Monsieur le Syndic présente cet objet.



Tout d'abord, les personnes liées (ou leur parenté proche) par ce projet sont priées de se récuser, selon la Loi sur les communes (LCo). Monsieur Marc Pittet quitte l'assemblée.

En 2014, les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz se sont alliées, sous forme d'entente intercommunale, afin d'établir un projet de Revitalisation de la Sionge. La Commune de Sâles en est la commune pilote, puisqu'elle est la plus impactée par cette revitalisation.

Selon le devis, le projet se monte à CHF 4'750'000.00. À ce jour, les communes ont déjà investi des montants pour des études, à hauteur de CHF 206'436.00, dont CHF 114'051.00 pour la commune de Sâles. Dans le cas où le présent investissement serait refusé par l'une des communes, ces montants seront perdus.

Alors qu'au début les travaux étaient subventionnés à 80%, la nouvelle loi fédérale pour la protection des eaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, assure une subvention à hauteur de 95%. Une subvention supplémentaire de 18% nous a été promise par l'OFROU, pour ce qui est des tronçons 1 à 4, et la revitalisation secteur les Mosses.

Plusieurs images de la situation actuelle, ainsi que les prévisions futures, sont projetées à la population. Les drainages se trouvent en dessous du niveau de la Sionge et n'ont, de ce fait, plus d'effet.

Pour le secteur aval, le non-écoulement des drains agricoles a amené les agriculteurs à demander un curage des cours d'eau comme par le passé. En application avec la loi fédérale sur les eaux, le canton n'accepte plus ces travaux d'entretien et une revitalisation a été demandée.

Quatre tronçons ont été définis et ont des pentes variables, souvent très faible ce qui occasionne des atterrissements importants et une remontée des niveaux d'eau.

La revitalisation de la Sionge nécessite diverses aliénations de terrains possibles grâce à l'échange de parcelles entre notre commune et celle de Vulruz. C'est ainsi que les aliénations suivantes sont prévues :

Achats de terrains au prix de CHF 7.50 par m²

- Article 321 RF Sâles, environ 600 m²
(Bourquenoud Cécile, Vonlanthen Sophie et Bourquenoud Pierre)
- Article 322 RF Sâles, environ 110 m²
(Communauté héréditaire Régis Seydoux :
Seydoux José Léon, Seydoux Dominique Pierre, Seydoux Nicolas et Seydoux Stéphane Claude)
- Article 202 RF Sâles, surface environ 500 m²
(Commune de Sâles)

Emprise et échange de terrains

Echanges 1 m² contre 1 m²

- Article 323 RF Sâles, surface 1155 m²
(Donzallaz Anne-Marie)
- Article 324 RF Sâles, surface 1'182 m²
(Seydoux Raymond et Seydoux Myriam)
- Article 203 RF Sâles, environ 910 m²
(Seydoux Raymond et Seydoux Myriam)
- Article 178 RF Sâles, environ 3'850 m²
(Pittet Marc Emilien)

Ces surfaces représentent environ 7'097 m². Elles seront détachées de l'article 178 RF Sâles, propriété de Marc Emilien Pittet. Ce dernier recevra la même surface qui sera prélevée sur l'article 179 RF Sâles et est maintenant propriété de notre commune.

Les surfaces achetées ou échangées feront partie du domaine public communal et/ou au domaine public des eaux. Ces aliénations ne doivent pas faire l'objet d'un vote séparé, mais sont incluses dans le crédit global.



Pour la partie A – Réaménagement de la Sionge, revitalisation, tronçons 1 à 4, le coût global est de CHF 3'710'000.00.

Pour la partie B – Revitalisation – Secteur Les Mosses, il a été déterminé qu'une clé de répartition à hauteur de 50/50 entre les communes concernées à savoir Sâles et Semsales.

Partie C – Collecteur La Verrerie : après étude de trois variantes, celle d'un nouveau collecteur a été retenue afin d'améliorer au maximum la récupération des drainages existants de la zone de La Verrerie. Les pentes sont particulièrement faibles dans ce secteur. Les coûts inhérents au collecteur de La Verrerie sont répartis de manière identique aux tronçons 1 à 4, à savoir :

53.2% pour la commune de Sâles

21.6% pour la commune de Vulruz

25.2% pour la commune de La Verrerie

Sâles étant la commune pilote, il nous appartient de voter et de mettre l'ensemble de l'investissement dans les comptes communaux. Les autres communes ne votent que leurs participations selon le détail ci-dessus.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le rapport d'investissement concernant le projet de revitalisation de la Sionge. Depuis 2014, les communes de Sâles, Vulruz et La Verrerie travaillent à ce projet de revitalisation de la Sionge. Plusieurs travaux y ont été entrepris sous différentes formes. Il est constaté, à ce jour, qu'en cas de grandes pluies, la rivière présente un atterrissement important et, de ce phénomène, résultent des inondations importantes. Toutefois, en application de la loi sur les eaux, le Canton n'accepte plus les travaux d'entretiens mais demande une revitalisation du cours d'eau. Dès le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle loi sur les eaux apportera des subventions à hauteur de 95%. La totalité des travaux, pour les quatre tronçons, est devisée à CHF 4'750'000.00. La part de la commune de Sâles, qui est commune siège dudit projet, s'élèvera à CHF 220'118.00. Cet investissement se fera par un emprunt bancaire, dont un amortissement MCH2 de 5% sur 20 ans, soit CHF 11'005.85 et CHF 4'400.00 d'intérêt bancaire. La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Ouverture à la discussion

Monsieur Samuel Menoud demande si les terrains, autour du projet, s'affaissent, au vu des regards qui dépassent d'environ deux mètres.

Monsieur Sébastien Frossard répond par la positive. Le but est de descendre le lit, mais pas de reprendre tous les drainages.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que des plantes et arbres seront installés afin de favoriser la faune et la flore. La surface consacrée au ruisseau sera plus conséquente qu'actuellement.

Monsieur Samuel Menoud se questionne également sur la marge prévue pour les futurs tassements des drainages.

Monsieur Sébastien Frossard informe que le dossier a été étudié par un bureau d'ingénieurs, cela est prévu.

Monsieur Nicolas Hassler ajoute que le coût total du projet comprend également les différentes études réalisées. De plus, le dossier doit être validé par le canton, qui financera une bonne partie de cette revitalisation.

Monsieur Pierre-Alain Oberson demande la profondeur à laquelle le ruisseau sera augmenté.

Monsieur Florian Pittet répond qu'il y aura un total de trois mètres en dessous du niveau de la route. Selon **Monsieur Pierre-Alain Oberson** cela n'est pas suffisant car le terrain risque de descendre encore, ce qui impliquera de l'érosion supplémentaire. Une solution serait de vider le canal.

Monsieur Nicolas Hassler répond que cela n'est plus accepté.

Monsieur Grégoire Savary demande si une route d'accès est prévue afin d'effectuer les travaux.

Monsieur Sébastien Frossard répond que la route existante sera utilisée.

Vote

Acceptez-vous ce dernier investissement complémentaire 2024 pour le crédit d'investissement de la Revitalisation de la Sionge ?



Pour rappel, Monsieur Marc Pittet est récusé pour cet objet.

Approbation : 36

Opposition : 0

Abstention : 3

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

4. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

Ancienne école 10, à Sâles

Comme vous avez pu le lire dans *Les Quatre font la Une*, à la suite du retour de la mise à l'enquête préalable, quelques adaptations ont été faites. L'enquête est en cours depuis vendredi dernier, le 10 mai 2024. Dès le 1^{er} mai 2024, tous les locataires ont été relogés dans les appartements rénovés de la Rosaire 31, à Sâles. Ainsi nous pourrions travailler sans leur porter préjudice. Voici un extrait de la façade sud, tel que projeté.

Zone 30km/h

Lors de notre dernière assemblée, un citoyen a évoqué la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h dans nos quartiers de villas. Pour répondre à cette préoccupation légitime, le Conseil communal a entrepris des mesures de vitesse afin d'évaluer la situation sur nos routes communales.

Nous avons choisi de mesurer la vitesse sur la route la plus large et la plus droite, supposant que ce tronçon serait le plus problématique. Les résultats de nos mesures sont en effet intéressants, mais peut-être pas dans le sens que certains d'entre nous anticipaient.

L'indicateur "V85", qui représente la vitesse que 85% des véhicules ne dépassent pas, était de 31 km/h dans un sens et 35 dans l'autre, alors que la limite actuelle est de 50 km/h. Autrement dit, la majorité des conducteurs respecte déjà la limite de vitesse de 30 km/h alors que la limitation est de 50 km/h, ce qui est un signe positif pour la sécurité routière dans nos quartiers de villas.

Ces résultats nous amènent à reconsidérer la pertinence d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans ces zones. En effet, si les véhicules roulent déjà à une vitesse inférieure à cette limite, il est peu probable qu'une nouvelle restriction ait un impact significatif sur le comportement des conducteurs.

De plus, il est important de noter que l'obtention de l'autorisation pour la création de zones à 30 km/h pourrait être compromise si l'indicateur V85 est aussi favorable que nous l'avons constaté. Les autorités compétentes pourraient interpréter ces données comme un signe que la situation actuelle est déjà gérée de manière efficace.

Transports scolaires

Le contrat avec Taxi-Etoile se termine au 6 juillet 2024 et a été dénoncé dans les délais, soit 6 mois avant le terme. Les communes de Sâles et Vulruz ont procédé à la mise en marché public des transports scolaires pour la période 2024 à 2029, soit 5 ans. L'entreprise Hymexia a été mandatée pour la mise en place de la procédure dans l'application SIMAP, la réception des offres ainsi que leur contrôle, selon des critères bien définis. La procédure est en phase terminale et le vainqueur vous sera communiqué en temps voulu.



Le Frelon asiatique

Monsieur Claude Seydoux, citoyen de Sâles, a interpellé le Conseil communal afin de rendre attentive la population à la problématique du frelon asiatique, qui gêne grandement les apiculteurs mais également tout un chacun.

Le cycle de vie ainsi que la corpulence de cet insecte sont présentés. Monsieur Claude Seydoux ajoute que ce dernier se trouve actuellement à St-Martin (FR) et que ses nids sont compliqués à trouver. La reproduction est rapide et les abeilles sont un garde-manger pour les frelons. Il est possible d'annoncer ces bêtes sur frelon.ch, afin de les localiser et d'assainir leurs nids.

Agence postale et Bar chez Christiane

Nous avons reçu, ce jour, l'information que la Poste, sise au Bar chez Christiane, sera reprise au 1^{er} juin 2024, par la nouvelle tenancière du Bar chez Christiane, sous l'enseigne Chez Nadia.

Volet écolien

Les communes recourantes, dont Sâles, vont porter un dossier auprès de la COMCO, à l'aide d'un avocat.

La parole est donnée à l'assemblée communale

Monsieur Marc Pittet rejoint l'assemblée.

Remerciements

Monsieur le Syndic remercie le Conseil communal, l'ensemble du personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie, qui travaille souvent dans l'ombre.

Il relève également l'excellente correction avec lequel les débats sont tenus lors des assemblées communales, en remercie la population présente, qui démontre son intérêt pour sa commune et l'invite à la prochaine assemblée (budget), prévue le mardi 10 décembre 2024, sous réserve de toute modification et si aucune assemblée extraordinaire n'est organisée entre temps.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h14.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La secrétaire

Prescilia Genoud